

REGLEMENT DE LA GENTLEMEN DE L'OUST DU 5 OCTOBRE 2008 A MALESTROIT

1- La Gentlemen de l'Oust est organisée par l'Amicale de l'Oust. Elle consiste en un contre-la-montre par équipe de 2 coureurs sur un parcours de 27 kms.

2- L'épreuve est ouverte à tous les licenciés et les non-licenciés de plus de 13 ans. Pour les non-licenciés, un certificat de moins de 6 mois de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition est obligatoire. Il vous sera demandé lors du retrait des dossards.

3- Les frais d'inscription sont de 12€ par équipe avant l'épreuve et sont de 14€ par équipe le jour de l'épreuve.

Inscriptions auprès de Jean HERCOUËT Le Pont Bily 56910 ST NICOLAS DU TERTRE

Tél : 02.97.93.73.10 Email : contact@sc-malestroit.com

Chèque à l'ordre de l'Amicale Cycliste de l'Oust.

4- Le parcours sera surveillé à différents carrefours, mais les cyclistes se doivent de respecter le code de la route (le non respect de celui-ci entraînera une pénalité, de + 1 minute par faute constatée, sur le temps final), et le port du casque est obligatoire. L'Amicale Cycliste de l'Oust décline toute responsabilité en cas de dégâts matériels ou corporels survenus lors de l'épreuve.

5- Cette épreuve consiste à favoriser les coureurs de plus en plus âgés : en effet un bonus temps sera décompté sur le temps final en fonction de l'âge des 2 coéquipiers : le bonus est d'1 seconde par mois au-delà de 40 ans.

Deux classements seront donc effectués : classement scratch et classement temps compensé.

6- La remise des dossards se fera à partir de 13 heures devant le collège St-Julien à Malestroit.

Le départ pour la 1^{ère} équipe se fera au même endroit à partir 14 heures, et les départs seront alors donnés toutes les 2 minutes.